

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt six janvier deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, , Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : M. Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, M. Gilbert PLA.

N°12/2004

OBJET : CULTURE - LA MEDIATHEQUE - RESEAU DES ESPACES PUBLICS
NUMERIQUES : DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ET AU
CONSEIL GENERAL.

Madame le Rapporteur expose :

Le projet d'agglomération « Horizon 21 » a fixé, dans son objectif 15, la priorité à la promotion d'une politique culturelle à l'échelle du territoire de la Narbonnaise, en favorisant notamment la mise en réseau de la Médiathèque de Narbonne avec les bibliothèques municipales ou les lieux culturels des communes membres.

Dès le budget primitif 2004, le Conseil Communautaire a envisagé la mise en place des investissements matériels et immatériels destinés à concrétiser la mise en réseau des espaces publics numériques.

Le montant estimé de cette opération s'élève à 50.000 €. Il convient de solliciter la Région au titre de son programme d'intervention applicable aux actions collectives liées aux usages des technologies de l'information et de la communication ainsi que le Département.

En conséquence, je vous propose :

- de solliciter la Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Aude en vue d'obtenir la subvention la plus large possible,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document administratif, financier ou technique relatif à ce dossier.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.